

Quand vais-je recevoir ma facture d'acompte/intermédiaire ?

Notre réponse

Dans la majorité des cas, vous recevez les factures d'acompte tous les mois. Toutefois, certains fournisseurs proposent des contrats avec des factures d'acomptes bimestrielles (tous les deux mois) ou trimestrielles (tous les trois mois), ou vous donnent la possibilité de choisir la périodicité des acomptes.

Attention ! En pratique, si vous payez par domiciliation, certains fournisseurs n'envoient plus de factures d'acompte. Ils vous avertissent alors par e-mail ou par sms que votre compte bancaire sera bientôt débité.

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Mercredi 05/01/22